Collège Sciences de la santé / Université de BORDEAUX



UFR des sciences médicales

DIPLÔME UNIVERSITAIRE

MEDIATION EN SANTE ET PAIR-AIDANCE (MSP)

1 - Objectifs de la formation

Ce diplôme universitaire s'adresse à des personnes salariées en qualité de médiateurs en santé pairs ou à des demandeurs d'emploi disposant d'un statut de stagiaire de la formation professionnelle leur permettant d'assurer cette fonction pendant toute la durée de la formation.

Cette formation poursuit plusieurs objectifs :

- Apprendre à se réapproprier son expérience et la mettre au service des autres.
- Développer ses compétences relationnelles et communicationnelles, notamment en matière d'écoute active, d'empathie et de bienveillance,
- Favoriser l'acquisition d'une posture professionnelle et éthique fondée sur la non-discrimination, le respect de l'autre et la promotion de son autonomie,
- Réfléchir à son propre parcours de santé afin de l'utiliser comme ressource dans son accompagnement des autres,
- Acquérir les compétences nécessaires à l'accompagnement des personnes dans leur parcours de santé, particulièrement en ce qui concerne les soins, l'orientation, le soutien et la coordination,
- Appréhender les dynamiques interinstitutionnelles, partenariales et de réseaux.

2 - Responsables

Responsable principal :
Professeur François ALLA
ISPED – CHU Bordeaux
146, rue Léo Saignat
33076 Bordeaux cedex

Coresponsable :
Docteur Stéphanie VANDENTORREN
ISPED – CHU Bordeaux
146, rue Léo Saignat
33076 Bordeaux cedex

Partenaire opérationnel
Murièle CONORT, Coordinatrice du Pôle Médiation en Santé
Association La CASE
36-38 rue Saint-James
33 000 Bordeaux
05 56 92 51 89
formation@lacase.eu

3 - Organisation de la formation :

- ***3-1 Capacité d'accueil :***

  Le nombre maximum d'étudiants est fixé à **10** et le maximum à **15.**

- ***3-2 Durée de la formation :***

  La formation dure 1 an et se déroule tous les ans.

- ***3-3 Enseignement théorique :***

  L'enseignement se fait en présentiel (**150 h** de cours). Le programme est composé de 3 modules :
  - Module 1 : Principes et pratiques de la médiation en santé par les pairs,
  - Module 2 : Personnes en situation de vulnérabilité et parcours de santé,
  - Module 3 : Actions collectives de promotion de la santé et partenariat,

  Les cours magistraux ont lieu à l'université de Bordeaux sur le site de Carreire et se déroulent de septembre à juin de l'année universitaire.

- ***3-4 Stages* :***

  Le stage est obligatoire si la personne n'est pas en poste salarié de Médiation en Santé Pair.

  Il s'effectue au CHU et dans des associations ou structures employant des médiateurs en santé pair.
  La durée de stage doit être comprise entre 550 h et 600 h.
  Les personnes dont la situation particulière ne permet pas de réaliser un stage d'une durée comprise entre 550 h et 600 h peuvent solliciter une dérogation exceptionnelle auprès de la Commission Pédagogique, qui se réserve le droit d'accepter ou de refuser.

  **Les stages donnent lieu à une convention*

4 - Conditions d'inscriptions

Titres requis ou niveau :

- Baccalauréat ou diplôme équivalent,
- Être en poste salarié de Médiateur en Santé Pair (MSP) ou avoir trouvé un stage de MSP,
- Pour les candidats n'étant pas en poste de MSP au moment de la candidature, il est fortement conseillé d'avoir réalisé une immersion auprès d'un MSP.

Cas particuliers :
Une demande de dérogation au baccalauréat peut être adressée à la commission pédagogique, au regard du vécu personnel du candidat.
Après instruction des candidatures complètes, les candidats pourront être préalablement reçus en entretien individuel ou collectif par la commission pédagogique avant la décision définitive.

Pour les personnes en poste salarié ou ayant trouvé un stage, l'accord de l'employeur pour suivre la formation sera demandé.

Il conviendra de joindre au dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation ou la demande de dérogation.

5 - Coût de la formation

Ouvert uniquement à la formation continue :

- Reprise d'études non financées : **2 000€ /an**
- Reprise d'études financées : **2 500€ / an**

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

6 - Contrôle des connaissances et conditions de validation :

- ***6-1 : Nombre de sessions :***

  Il est organisé 2 sessions d'examen (1 session d'examen et 1 session de rattrapage en cas d'échec).

- ***6-2 : Nature des épreuves :***

  L'examen se déroule en présentiel sous forme d'un entretien (soutenance de portefolio).

  La présence en cours est obligatoire (tolérance de 30% d'absences justifiées, soit 42h de cours).

  Pour les étudiants en stage, la validation du ou des stages est obligatoire.

- ***6-3 : Validation :***

  Pour être déclaré admis, le candidat doit obtenir la moyenne générale à l'entretien et avoir validé le/les stage(s) pour les étudiants concernés.

- ***6-4 : Disposition prévues en cas d'échec :***

  Le redoublement est autorisé sur avis favorable de la commission pédagogique.

7 – Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- Par voie postale après une demande écrite
- En main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Création :

Conseil UFR Sciences Médicales du 05/02/2024
Conseil du Collège Sciences de la santé du 13/02/2024
(Version 1)

Modification :

Modification (intitulé) :
Conseil UFR Sciences Médicales du 18/03/2024
Conseil du Collège Sciences de la santé du 29/05/2024
(Version 2)

Modification : Conseil UFR Sciences Médicales du 03/02/2025
Conseil du Collège Sciences de la santé du 12/03/2025
(Version 3)

Mise à jour (volume horaire) : 17/04/2025
(Version 3-1)

Modification : Conseil UFR Sciences Médicales du 09/02/2026
Conseil du Collège Sciences de la santé du 18/03/2026
(Version 4)

Modification : Conseil UFR Sciences Médicales du 07/09/2026
Conseil du Collège Sciences de la santé du 23/09/2026
(Version 5)

Modification : (tarifs et conditions d'inscription) :
Conseil UFR Sciences Médicales du 02/11/2026
Conseil du Collège Sciences de la santé du 17/11/2026
(Version 6)